unicef | for every child

TERMES DE REFERENCE

Consultant(e) international(e) pour l'appui à l'évaluation finale de la phase 2 du projet d'Appui à la Modernisation de l'État Civil aux Comores (AMECC II)

MODALITÉ DE CONTRAT	Consultance individuelle
LIEU D'AFFECTATION	Moroni, Comores (sur site)
DUREE DU CONTRAT	3 mois

Objet de la mission

Le bureau de l'UNICEF aux Comores souhaite recruter un consultant international chargé de conduire l'évaluation finale du projet d'Appui à la Modernisation de l'État Civil aux Comores (AMECC II). Le consultant international travaillera en étroite collaboration avec un consultant national recruté séparément par l'UNICEF, qui apportera un appui à la coordination nationale, à la préparation et à la mise en oeuvre des activités de collecte de données sur le terrain. Le projet Appui à la Modernisation de l'État Civil aux Comores a été mis en oeuvre entre 2024 et 2026 grâce à un financement d'un million d'euros de l'Ambassade de France. Il vise à consolider les acquis d'AMECC I en accompagnant la mise en oeuvre des réformes juridiques et institutionnelles de l'état civil, en renforçant les capacités des acteurs nationaux, en soutenant l'opérationnalisation de l'Agence Nationale de l'État Civil (ANEC), en renforçant l'engagement communautaire et en préparant la future digitalisation du système d'état civil ainsi que le recensement biométrique à vocation d'état civil.

Cette évaluation répond à un double objectif d'apprentissage et de redevabilité. Elle permettra d'apprécier de manière indépendante les résultats obtenus par le projet, les progrès réalisés vers les objectifs fixés, les défis rencontrés ainsi que les leçons apprises au cours de sa mise en oeuvre. Elle permettra également à l'UNICEF de rendre compte des résultats obtenus au Gouvernement de l'Union des Comores, à l'Ambassade de France, aux partenaires de mise en oeuvre et aux bénéficiaires du projet.

Les conclusions et recommandations de l'évaluation serviront à orienter la poursuite de la réforme de l'état civil conformément au Plan stratégique de modernisation de l'état civil 2024-2028. Elles contribueront à éclairer les futures décisions relatives à l'opérationnalisation des réformes engagées, au renforcement durable des capacités institutionnelles, à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en oeuvre du plan stratégique ainsi qu'à la préparation de la future phase de digitalisation et de refondation du système d'état civil comorien. L'évaluation constituera également un outil d'aide à la décision et de plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers susceptibles d'accompagner les prochaines étapes de la réforme.

I. Contexte :

L'Union des Comores est un archipel de l'océan Indien comptant 758 316 habitants selon le RGPH 2017, dont 69 % vivent en milieu rural. Dans ce contexte, la disponibilité d'un système d'état civil performant est essentielle pour garantir le droit à l'identité, améliorer l'accès aux services sociaux de base et produire des données fiables pour la planification nationale.

Malgré des progrès enregistrés ces dernières années, le système d'état civil comorien a longtemps été confronté à plusieurs contraintes structurelles, notamment un cadre juridique obsolète, une faible coordination institutionnelle, des capacités limitées des acteurs, des infrastructures insuffisantes et une production encore limitée de statistiques vitales. Afin de remédier à ces défis, le Gouvernement de l'Union des Comores s'est engagé dans le processus de modernisation de l'état civil à travers les orientations du Programme africain pour l'amélioration accélérée de

l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques vitales (APAI-CRVS) ainsi que l'ODD 16.9 relatif à l'identité juridique pour tous.

La première phase du projet d'Appui à la modernisation de l'état civil aux Comores (AMECC I), mise en œuvre entre 2021 et 2023 avec l'appui de l'Ambassade de France et de l'UNICEF, a principalement permis d'établir les fondations stratégiques et normatives de la réforme. Elle a notamment financé l'évaluation nationale du système d'état civil réalisée en 2022, l'élaboration du Plan stratégique de modernisation de l'état civil 2024-2028, de la Politique nationale de l'état civil, du Plan de communication et de plaidoyer ainsi que la révision du cadre juridique à travers l'adoption de la loi n°23-016/AU du 27 juillet 2023. Cette loi a introduit plusieurs innovations majeures, dont la création de l'Agence Nationale de l'État Civil (ANEC), du registre national de l'état civil et du registre national de la population, tout en posant les bases de l'informatisation progressive du système.

Capitalisant sur ces acquis, AMECC II (2024-2026) vise à accompagner la mise en œuvre des réformes engagées, renforcer les capacités institutionnelles de l'ANEC et des centres d'état civil, préparer la digitalisation du système, soutenir la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du Plan stratégique de modernisation de l'état civil 2024-2028 et préparer la future phase de refondation complète du système d'état civil comorien.

Contrairement à AMECC I, qui était principalement centré sur le diagnostic, les réformes normatives et la planification stratégique, AMECC II est davantage orienté vers l'opérationnalisation des réformes et la préparation des investissements structurants nécessaires à la transformation du système.

Le projet s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan stratégique de modernisation de l'état civil 2024-2028, de la Politique nationale de l'état civil, de la loi n°23-016/AU du 27 juillet 2023, de la stratégie Comores Numérique 2028 et du Plan Comores Émergent 2030. L'évaluation devra également prendre en compte certains facteurs contextuels ayant pu influencer sa mise en œuvre, notamment le changement de leadership au niveau du ministère de tutelle intervenu au cours du projet. Enfin, en l'absence de nouvelles enquêtes nationales depuis la conception du projet, les données de référence utilisées demeureront celles issues des sources nationales disponibles, notamment la dernière enquête MICS, conformément au cadre de résultats du projet.

II. Utilisation prévue des résultats de l'évaluation

Les conclusions, enseignements et recommandations de l'évaluation serviront à apprécier la contribution d'AMECC II à la mise en œuvre de la réforme de l'état civil aux Comores et à orienter les futures interventions du Gouvernement, de l'UNICEF et de leurs partenaires. Elles alimenteront la mise en œuvre du Plan stratégique de modernisation de l'état civil 2024-2028, la préparation de la future phase de digitalisation et de refondation du système d'état civil, ainsi que les efforts de plaidoyer et de mobilisation de ressources en faveur du secteur.

III. Portée de l'évaluation

L'évaluation couvrira l'ensemble du territoire de l'Union des Comores, notamment les îles de Ngazidja, Ndzuwani et Mwali où les activités du projet ont été mises en œuvre. Sur le plan temporel, elle portera sur la période de mise en œuvre d'AMECC II, de juillet 2024 à novembre 2026.

Sur le plan thématique et opérationnel, elle examinera l'ensemble des interventions et résultats des trois composantes du projet : (i) la consolidation du cadre juridique, institutionnel et communautaire de l'état civil, (ii) la préparation de la digitalisation du système d'état civil et du recensement biométrique à vocation d'état civil, ainsi que (iii) les mécanismes de gestion, de coordination, de communication et de suivi-évaluation du projet.

L'évaluation analysera les résultats atteints au regard des objectifs du projet, du Plan stratégique de modernisation de l'état civil 2024-2028 et des orientations de l'APAI-CRVS. Elle examinera également le niveau d'appropriation des réformes par les parties prenantes, les principaux facteurs contextuels ayant influencé la mise en œuvre du projet, ainsi que la prise en compte des recommandations issues de l'évaluation du système d'état civil réalisée en 2022 et des acquis d'AMECC I. Cette analyse ne se limitera pas à vérifier leur niveau de mise en œuvre, mais visera à apprécier leur contribution aux différents critères d'évaluation, notamment la cohérence, l'efficacité, l'efficience, les effets

potentiels et la durabilité.

IV. Objectif

L'évaluation poursuit un double objectif de redevabilité et d'apprentissage. D'une part, elle vise à fournir une appréciation indépendante, crédible et objective des résultats obtenus par le projet AMECC II et de sa contribution à la mise en œuvre de la réforme et à la modernisation du système d'état civil aux Comores. D'autre part, elle vise à tirer les enseignements et les leçons apprises afin d'éclairer les futures interventions de l'UNICEF et de ses partenaires en appui à la transformation du système d'état civil.

Plus spécifiquement, l'évaluation permettra de :

- apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence, les effets potentiels et la durabilité des interventions mises en œuvre dans le cadre d'AMECC II ;

- mesurer la contribution du projet à l'opérationnalisation du nouveau cadre juridique et institutionnel de l'état civil, ainsi qu'à la préparation de la digitalisation du système ;

- examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation nationale du système d'état civil réalisée en 2022 ainsi que des acquis de la première phase du programme AMECC ;

- documenter les bonnes pratiques, innovations, facteurs facilitateurs, contraintes et leçons apprises susceptibles d'orienter les futures phases de modernisation de l'état civil ;

- analyser les effets des facteurs contextuels et institutionnels ayant influencé la mise en œuvre du projet, notamment l'évolution du leadership et de la gouvernance du secteur ;

- produire des éléments factuels permettant d'orienter les futurs investissements liés à la digitalisation et à la refondation du système d'état civil ;

- renforcer la redevabilité du projet vis-à-vis du Gouvernement de l'Union des Comores, de l'Ambassade de France, de l'UNICEF, des partenaires de mise en œuvre et des bénéficiaires ;

- fournir des évidences susceptibles d'appuyer le plaidoyer et la mobilisation de ressources en faveur de la poursuite de la réforme de l'état civil aux Comores.

Champ d'application

Le consultant conduira une évaluation indépendante du projet AMECC II afin d'apprécier les résultats obtenus, les progrès réalisés vers les objectifs fixés et la contribution du projet à la modernisation de l'état civil aux Comores. À cet effet, il devra :

(i) élaborer la méthodologie et les outils de collecte des données ;
(ii) réaliser une revue documentaire approfondie des documents du projet et des documents stratégiques du secteur;
(iii) conduire des entretiens et consultations avec les parties prenantes et bénéficiaires ;
(iv) effectuer les missions de terrain nécessaires à la collecte des données quantitatives et qualitatives ;
(v) analyser et trianguler les informations recueillies ;
(vi) produire un rapport provisoire puis un rapport final présentant les constats, conclusions, leçons apprises et recommandations.

L'évaluation appréciera notamment la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, les effets potentiels et la durabilité du projet, ainsi que sa contribution à la mise en oeuvre du Plan stratégique de modernisation de l'état civil 2024-2028 et à la préparation de la digitalisation du système d'état civil.

VI. Critères et Questions d'Evaluation

L'évaluation sera conduite conformément aux critères d'évaluation du CAD de l'OCDE et aux normes et standards du Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation (UNEG). Elle examinera la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et les effets potentiels du projet AMECC II.
Le critère d'impact ne fera pas l'objet d'une analyse spécifique, dans la mesure où la nature du projet et le calendrier de mise en œuvre ne permettent pas l'application d'une méthodologie rigoureuse d'attribution. Les effets potentiels du projet seront toutefois appréciés à travers sa contribution à la mise en œuvre des réformes du système national d'état civil et à la préparation de sa modernisation.
Les principes d'équité, d'égalité de genre, de droits humains et d'inclusion seront examinés de manière transversale à travers l'ensemble des critères d'évaluation.

Pertinence

L'évaluation analysera dans quelle mesure la conception et les interventions du projet AMECC II répondent aux besoins du système d'état civil comorien, aux priorités nationales de développement, aux attentes des bénéficiaires ainsi qu'aux orientations du Plan stratégique de modernisation de l'état civil de l'Union des Comores 2024-2028.

Questions d'évaluation :

1. Dans quelle mesure les objectifs et les interventions du projet répondaient-ils aux besoins prioritaires du système d'état civil aux Comores ?
2. Dans quelle mesure le projet était-il aligné sur les priorités et stratégies nationales, notamment le Plan stratégique de modernisation de l'état civil 2024-2028, la Politique nationale de l'état civil, la stratégie Comores Numérique 2028 et le Plan Comores Émergent 2030 ?
3. Dans quelle mesure la conception du projet a-t-elle tenu compte des spécificités du contexte comorien, notamment son caractère insulaire et les défis liés à la mise en œuvre des réformes sur l'ensemble du territoire national ?
4. Dans quelle mesure le projet était-il aligné sur les orientations et standards régionaux et internationaux en matière d'état civil et de statistiques vitales, notamment ceux promus par l'APAI-CRVS ?

Efficacité

L'évaluation analysera dans quelle mesure le projet AMECC II a atteint les résultats attendus en matière d'opérationnalisation du cadre juridique et institutionnel de l'état civil, de renforcement des capacités des acteurs, de sensibilisation des populations et de préparation de la digitalisation du système et du recensement biométrique.

Questions d'évaluation :

1. Dans quelle mesure les résultats et produits prévus du projet ont-ils été atteints et quels facteurs ont favorisé ou limité leur réalisation ?

2. Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué au renforcement du système national d'état civil, notamment à l'opérationnalisation des réformes, à l'amélioration des mécanismes institutionnels et à l'alignement sur les standards régionaux et internationaux en matière d'état civil et de statistiques vitales ?

3. Dans quelle mesure le projet a-t-il permis de créer les conditions nécessaires à la digitalisation du système d'état civil, au recensement biométrique et à une meilleure protection des droits des populations, notamment des femmes et des enfants ?

Efficience

L'évaluation analysera dans quelle mesure les ressources financières, humaines, techniques et matérielles mobilisées

dans le cadre du projet AMECC II ont été utilisées de manière optimale pour atteindre les résultats attendus, ainsi que la capacité du projet à mobiliser des ressources additionnelles en faveur de la modernisation de l'état civil.

Questions d'évaluation :

1. Dans quelle mesure les ressources financières, humaines, matérielles et techniques ont-elles été utilisées de manière efficiente pour produire les résultats attendus ?

2. Dans quelle mesure les modalités de gestion, de coordination, de suivi et de mise en œuvre du projet ont-elles favorisé ou limité l'atteinte des résultats dans les délais et avec les ressources disponibles ?

3. Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à la mobilisation de ressources financières, techniques et institutionnelles nécessaires à la poursuite de la réforme, à la digitalisation et à la mise en œuvre du Plan stratégique de modernisation de l'état civil 2024-2028 ?

Cohérence et coordination

L'évaluation analysera dans quelle mesure les mécanismes de gouvernance, de coordination et de partenariat mis en place dans le cadre d'AMECC II ont favorisé une mise en œuvre cohérente, complémentaire et alignée sur les priorités de réforme de l'état civil.

Questions d'évaluation :

1. Dans quelle mesure les mécanismes de gouvernance, de coordination et de gestion du projet (comité de pilotage, unité de gestion du projet et partenaires) ont-ils favorisé l'atteinte des résultats d'AMECC II ?

2. Dans quelle mesure le projet a-t-il développé des synergies et complémentarités avec les politiques nationales ainsi qu'avec les autres initiatives et partenaires intervenant dans les domaines de l'état civil, de la transformation numérique, de l'identification des personnes et de la production des statistiques vitales ?

Durabilité

L'évaluation examinera dans quelle mesure les acquis du projet sont susceptibles d'être maintenus, financés, institutionnalisés et renforcés après la fin du projet. Elle portera notamment sur la pérennisation des réformes juridiques engagées, des capacités institutionnelles développées, des mécanismes de gouvernance mis en place, du financement de la réforme ainsi que du fonctionnement futur de l'Agence Nationale de l'État Civil (ANEC).

Questions d'évaluation :

1. Dans quelle mesure les acquis du projet, notamment les réformes juridiques, les capacités institutionnelles et les mécanismes de coordination mis en place, pourront-ils être maintenus et renforcés après la fin du financement du projet ?
2. Dans quelle mesure les dispositifs institutionnels et financiers mis en place, y compris l'ANEC et les mécanismes de mobilisation des ressources, sont-ils susceptibles d'assurer la poursuite de la modernisation de l'état civil conformément au Plan stratégique 2024-2028 ?
3. Dans quelle mesure la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation du système d'état civil de 2022 et des acquis d'AMECC I a-t-elle contribué à renforcer la capacité du système national d'état civil à s'adapter, à corriger ses faiblesses et à assurer la viabilité à long terme des réformes engagées ?

Droits humains, genre et inclusion

L'évaluation examinera dans quelle mesure le projet AMECC II a intégré les principes des droits humains, de l'égalité de genre, de l'inclusion et de l'équité, notamment à travers ses interventions visant à améliorer l'accès à

l'enregistrement des faits d'état civil pour l'ensemble de la population, en particulier les femmes, les enfants et les groupes vulnérables.

Questions d'évaluation :

1. Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à promouvoir l'accès équitable aux services d'état civil pour les femmes, les enfants, les jeunes et les groupes vulnérables ?
2. Dans quelle mesure les interventions du projet ont-elles contribué à renforcer la réalisation des droits de l'enfant, notamment le droit à l'identité juridique, ainsi que la sensibilisation des populations à l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil ?
3. Dans quelle mesure les approches et mécanismes soutenus par le projet ont-ils renforcé la capacité du système d'état civil à mieux protéger les droits des populations, notamment des femmes et des enfants, conformément aux principes des droits humains et de l'inclusion ?

VII. Méthodologie

L'évaluation adoptera une approche participative reposant sur des méthodes mixtes de collecte et d'analyse des données afin de garantir la crédibilité des constats et la triangulation des résultats. Elle s'appuiera notamment sur une revue documentaire, l'analyse des données de suivi du projet, des entretiens individuels avec les parties prenantes, des groupes de discussion, des visites de terrain et la triangulation des données quantitatives et qualitatives.

Le consultant international élaborera, lors de la phase de démarrage, une méthodologie détaillée incluant une matrice d'évaluation précisant les questions d'évaluation, les sources de données, les méthodes de collecte et les outils d'analyse. La mise en oeuvre de l'évaluation sera appuyée par un consultant national recruté séparément par l'UNICEF. Sous le leadership technique du consultant international, celui-ci contribuera à la coordination avec les parties prenantes nationales et locales, à l'adaptation des modalités de collecte au contexte comorien et à la réalisation des activités de collecte de données sur le terrain.

L'évaluation sera fondée sur l'analyse du cadre de résultats d'AMECC II afin d'apprécier la contribution des activités mises en oeuvre à l'atteinte des réalisations, résultats et objectifs du projet. Elle examinera également les facteurs contextuels, institutionnels, techniques, financiers et socioculturels ayant favorisé ou limité l'atteinte des résultats. Les principaux documents du projet, notamment la convention de financement, les documents de projet, les plans de travail, les budgets, les rapports d'avancement, les études réalisées et les données de suivi, seront mis à la disposition du consultant.

VIII. Considérations éthiques

Le soumissionnaire devra adhérer aux normes et standards des Nations Unies et de l'UNICEF en matière d'éthique. Il devra identifier clairement les risques éthiques potentiels liés à l'évaluation ainsi que les mesures d'atténuation et les mécanismes de contrôle prévus. Lorsque requis, notamment en cas de collecte de données auprès d'enfants ou d'autres groupes vulnérables, les démarches relatives à la revue éthique seront réalisées conformément aux procédures en vigueur de l'UNICEF.

Le soumissionnaire peut se référer aux documents suivants :
- Normes et Standards du Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation (UNEG) ;
- Procédure de l'UNICEF relative aux normes éthiques applicables à la recherche, à l'évaluation, à la collecte et à l'analyse des données (2021).

L'évaluation devra intégrer la perspective fondée sur les droits humains et l'égalité des sexes et se fonder sur les principes de gestion axée sur les résultats. Elle sera conduite conformément au code de conduite, guide d'éthique ainsi qu'aux directives de l'UNEG en matière d'intégration des droits humains et de l'égalité des sexes relatifs aux évaluations. Un accent particulier sera mis sur la conformité des livrables aux standards de qualité GEROS. Faute d'une prise en compte adéquate des exigences du GEROS ainsi que des directives de l'UNEG relatives aux droits humains et à l'égalité de genre, les livrables pourront être retournés au consultant pour révision.

L'utilisation éventuelle d'outils d'intelligence artificielle devra respecter les principes d'une utilisation responsable, éthique et transparente. Le consultant demeurera pleinement responsable de la qualité des analyses, de la confidentialité des données et de l'ensemble des résultats produits.

IX. Livrables attendus et calendrier indicatif

La mission sera réalisée sur une période d'environ trois mois, pour un total de 45 jours de travail, et s'articulera autour de quatre phases successives. La première phase sera consacrée à la revue documentaire, aux réunions de cadrage avec les principales parties prenantes ainsi qu'à l'élaboration de la méthodologie de l'évaluation. Cette phase aboutira à la production d'un rapport de démarrage qui sera soumis au Groupe de Référence de l'Évaluation (GRE) pour examen et validation de l'approche méthodologique, de la matrice d'évaluation, des outils de collecte et du plan de travail. La deuxième phase portera sur la collecte et l'analyse des données à travers la revue des informations disponibles, les entretiens avec les informateurs clés, les groupes de discussion et les visites de terrain. La troisième phase sera dédiée à l'analyse approfondie des résultats, à la rédaction du projet de rapport d'évaluation et à la préparation de la restitution des résultats préliminaires. Ces derniers seront présentés au GRE afin de recueillir les commentaires et observations des parties prenantes. Enfin, la quatrième phase consistera à intégrer les commentaires reçus, à finaliser les différents produits de l'évaluation et à soumettre le rapport final.

Tâches principales	**Livrables/Produits attendus**	**Calendrier/Échéances**
Phase 1 : Démarrage • Revue documentaire et analyse préliminaire du projet • Réunions de cadrage avec l'UNICEF et les principales parties prenantes • Élaboration de la méthodologie, de la matrice d'évaluation et des outils de collecte • Finalisation du plan de travail • Présentation au GRE et intégration des commentaires	**Livrable 1 :** **Rapport de démarrage** comprenant la méthodologie détaillée, la matrice d'évaluation, les outils de collecte, la stratégie d'échantillonnage et le calendrier détaillé de la mission.	20 décembre 2026
Phase 2 : Collecte et analyse des données • Collecte des données quantitatives et qualitatives • Entretiens avec les informateurs clés • Groupes de discussion • Visites de terrain • Analyse et triangulation des données • Élaboration des constats, conclusions et recommandations	**Livrable 2 :** **Projet de rapport d'évaluation** comprenant les constats, conclusions, leçons apprises et recommandations ; **Présentation PowerPoint des principaux résultats, conclusions et recommandations** servant de support à la réunion de restitution avec le GRE.	9 février

préliminaires		
Phase 3 : Rédaction et restitution • Analyse approfondie des résultats • Rédaction du projet de rapport d'évaluation • Préparation de la présentation PowerPoint • Présentation des résultats préliminaires au GRE et recueil des commentaires		
Phase 4 : Finalisation • Intégration des commentaires du GRE et de l'UNICEF • Finalisation des produits de l'évaluation	**Livrable 3 : Rapport final d'évaluation** intégrant les commentaires du GRE et de l'UNICEF ainsi qu'un résumé exécutif (10 pages maximum).	24 février

Modalités de paiement :

Le paiement sera effectué sur la base de la soumission et de l'acceptation des livrables. L'UNICEF se réserve le droit de suspendre tout paiement dans le cas où les livrables soumis ne répondraient pas aux standards de qualité requis ou en cas de retard dans leur soumission imputable au/à la consultant(e).

Notes importantes :

Les personnes engagées dans le cadre d'un contrat de consultance ou d'une prestation individuelle ne sont pas considérées comme des « membres du personnel » au sens du Statut et du Règlement du personnel des Nations Unies ainsi que des politiques et procédures de l'UNICEF. À ce titre, elles ne bénéficient pas des avantages prévus pour le personnel (notamment les congés et la couverture d'assurance médicale). Les conditions de service applicables sont régies par les dispositions de leur contrat ainsi que par les Conditions Générales applicables aux contrats de consultants et prestataires individuels. Les consultants et prestataires individuels sont responsables de la détermination et du paiement de leurs obligations fiscales et taxes éventuelles, conformément aux lois locales ou autres législations applicables.

Le/la candidat(e) retenu(e) est seul(e) responsable de s'assurer que l'assurance maladie (et le visa, le cas échéant) nécessaires à l'exécution des prestations restent valides pendant toute la durée du contrat. Les candidat(e)s sélectionné(e)s doivent également fournir une preuve de vaccination complète contre le SARS-CoV-2 (COVID-19) avec un vaccin approuvé par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), condition préalable à la prise de fonction. Cette exigence ne s'applique pas aux consultants travaillant entièrement à distance, qui ne sont pas appelés à travailler ou à se rendre dans les locaux de l'UNICEF, sur les sites de mise en œuvre des programmes, ni à interagir directement avec les communautés ou à effectuer des déplacements dans le cadre de leur mission.

L'UNICEF met en place des aménagements raisonnables pour les consultants en situation de handicap. Ceux-ci peuvent inclure, par exemple, des logiciels accessibles, une assistance pour les déplacements en mission ou un accompagnement personnalisé. Les candidat(e)s sont encouragé(e)s à signaler toute situation de handicap lors de leur candidature afin de permettre la mise en place des mesures d'adaptation nécessaires pendant le processus de sélection et durant l'exécution de la mission.

QUALIFICATIONS / CONNAISSANCES SPÉCIALISÉES / EXPÉRIENCE / COMPÉTENCES (TECHNIQUES/FONCTIONNELLES) / COMPÉTENCES LINGUISTIQUES REQUISES POUR LA MISSION

FORMATION ACADEMIQUE :

- MA Disciplines : Droit civil, Communication, Développement organisationnel, Administration, Sciences sociales

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE:

- Connaissance et expérience professionnelle en matière d'évaluation
- Connaissances et expertise technique et sectorielle dans le domaine de l'état civil
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine de l'évaluation ;
- Capacité à développer une démarche impliquant les différentes parties prenantes du programme

COMPETENCES

- Expérience d'évaluations pour l'ONU et l'UNICEF souhaitable
- Avoir de bonnes capacités d'écoute, de communication et de travail en équipe ;

EXIGENCES LINGUISTIQUES:

- Avoir une maîtrise parfaite du français (écrit, lu,parlé)

PROPOSITION TECHNIQUE

- Note méthodologique décrivant l'approche proposée, les méthodes, les principales étapes et le calendrier de réalisation de la mission.